

Conseil municipal du 9 octobre 2023

Procès verbal – nombre de voix

Le lundi 9 octobre 2023 le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du 3 octobre 2023 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

président : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

présents : Madame Lucie MASTROLORITO, Madame Béatrice VESSILLER, Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Monsieur Stéphane FRIOUX, Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Monsieur Paul CAMPY, Monsieur Maxime JOURDAN, Monsieur Antoine COLLIAT, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Mahrez BENHADJ, Madame Sabrina BENHAIM, Madame Agathe FORT, Monsieur Floyd NOVAK, Madame Aurélie LOIRE, Madame Aurore GORRIQUER, Madame Pauline SCHLOSSER, Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Madame Sonia TRON, Monsieur Julien RAVELLO, Madame Emilie PROST, Madame Christine GOYARD GUDEFIN, Monsieur Gaëtan CONSTANT, Madame Muriel BETEND, Madame Caroline ROGER-SEPPI, Madame Danielle CARASCO, Madame Cristina MARTINEAU, Madame Morgane GUILLAS, Monsieur Jacques VINCE, Madame Sylvie DONATI, Monsieur Antoine PELCÉ, Madame Maryse ARTHAUD, Monsieur Sébastien CHATAING, Monsieur Jacques GERNET, Madame Catherine ANAVOIZARD, Monsieur Laurent QUIQUEREZ, Monsieur Jonathan BOCQUET, Monsieur Alain BRISSARD, Madame Antoinette BUTET, Monsieur Ikhlef CHIKH, Monsieur Yann CROMBECQUE, Monsieur Olivier GLUCK, Madame Zemorda KHELIFI, Madame Agnès THOUVENOT, Monsieur Frédéric VERMEULIN, Madame Laura GANDOLFI, Monsieur Prosper KABALO, Monsieur Marc GIOUSE.

procurations : Marwa ABDELLI ayant donné pouvoir à Mahrez BENHADJ, Loïc CHABRIER ayant donné pouvoir à Virginie DEMARS, Stéphane COLSON ayant donné pouvoir à Prosper KABALO, Melouka HADJ MIMOUNE ayant donné pouvoir à Laura GANDOLFI, Lotfi DEBBECHE ayant donné pouvoir à Jacques VINCE, Katia DUBOUCHET ayant donné pouvoir à Jonathan BOCQUET, Anaïs D'HOSTINGUE ayant donné pouvoir à Sabrina BENHAIM.

L'assemblée désigne pour secrétaire de séance Mathieu GARABEDIAN.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2023 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal dans sa séance du 4 juillet 2020.

		Nombre de votants :	
D-2023-297	<p>Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)</p> <p>L'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à déléguer au maire la prise de décisions relevant de la compétence du conseil. Il prévoit que le maire peut être chargé, en tout ou partie, pour la durée de son mandat et par délégation du conseil municipal, d'accomplir certains actes de gestion courante. Le maire doit rendre compte au conseil municipal des actes accomplis en vertu de cette délégation.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-309	<p>Attribution d'une subvention exceptionnelle - Aide humanitaire d'urgence de la ville de Villeurbanne aux populations du Maroc et de la Libye</p> <p>Attribution d'une aide exceptionnelle de 10 000 euros à l'ONG Alliance Urgence, suite aux tremblements de terre du Maroc et des inondations en Libye.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-262	<p>Garantie d'emprunt IMMOBILIERE RHÔNE-ALPES SA d'HLM - acquisition en VEFA de 13 logements situés 6-8, rue Bonnet à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, IMMOBILIERE RHÔNE-ALPES SA d'HLM a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un emprunt de 1 753 168,00 euros pour financer l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 13 logements situés 6-8 rue Bonnet à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 15% du montant de l'emprunt, soit 262 975,20 euros.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-265	<p>Garantie d'emprunt Société Villeurbannaise d'Urbanisme (SVU) - acquisition de trois rez-de-chaussée commerciaux situés au 73, rue Anatole, au 149, cours Tolstoï et au 160, cours Emile Zola</p> <p>La Société Villeurbannaise d'Urbanisme (SVU) a sollicité la garantie de la ville pour un emprunt destiné au financement de l'acquisition de trois rez-de-chaussée commerciaux dans le centre-ville de Villeurbanne. Le montant de l'emprunt est de 721 500 euros. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 50% du montant de l'emprunt, soit 360 750 euros.</p>	<p>pour : 49 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 6</p>	Adopté à l'unanimité

D-2023-263	<p>Garantie d'emprunt ALLIADE HABITAT - acquisition de 14 logements situés 2-8, rue Charles Perrault à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, ALLIADE HABITAT a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un emprunt de 2 357 388,00 euros pour financer l'acquisition de 14 logements situés au 2-8 rue Charles Perrault à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 15% du montant de l'emprunt, soit 353 608,20 euros.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-245	<p>Garantie d'emprunt VILOGIA - acquisition en VEFA de 12 logements situés 94, rue Alexis Perroncel à Villeurbanne</p> <p>La ville de Villeurbanne intervient en complément de la Métropole de Lyon pour garantir les emprunts souscrits par les bailleurs pour la construction de logements sociaux. Dans ce cadre, VILOGIA a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un emprunt de 1 838 814,00 euros pour financer l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 12 logements situés 94, rue Alexis Perroncel à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 15% du montant de l'emprunt, soit 275 822,10 euros.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-264	<p>Garantie d'emprunt Mission Locale - acquisition en VEFA de bureaux, dans le projet immobilier GEMEAUX III, situés au 50 cours de la République, à Villeurbanne</p> <p>La Mission Locale a informé la Ville de Villeurbanne de son recours auprès du Crédit Coopératif à un emprunt de 3 400 000,00 euros pour financer l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de locaux, dans un programme immobilier situé au n°50 cours de la République, à Villeurbanne. La ville de Villeurbanne se porte garante à hauteur de 100 % du montant de l'emprunt, soit, 3 400 000 euros.</p>	<p>pour : 50 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 5</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-243	<p>Remises gracieuses de dettes</p> <p>Il est proposé d'accorder une remise gracieuse de dettes concernant la restauration scolaire, les temps périscolaires et des séjours scolaires à Chamagnieu pour les familles dont la situation particulière justifie cette demande</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2023-296	<p>Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes pour la Ville et le CCAS de Villeurbanne</p> <p>Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs automatisés externes pour les équipements et les bâtiments du CCAS et de la ville de Villeurbanne - Délibération autorisant le maire à conclure la convention de groupement de commande ci-annexée.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-219	<p>Engagement de la Ville en faveur d'un droit au non-numérique dans l'accès au service public municipal</p>	<p>pour : 48 contre : 0 abstention : 7 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2023-258	<p>Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain (PRU) du quartier de Villeurbanne Saint-Jean</p> <p>L'objet de la présente délibération porte sur Convention pluriannuelle de renouvellement urbain (PRU) du quartier de Villeurbanne Saint-Jean dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)</p>	<p>pour : 47 contre : 0 abstention : 7 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2023-255	<p>Approbation du transfert dans le domaine communal des espaces publics du PUP (projet urbain partenarial) Terrain des Sœurs.</p> <p>Dans la cadre de pré-cloture de l'opération de PUP terrain des Sœurs, la SERL, engage la procédure de remise des ouvrages destinés à la Ville.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-261	<p>Réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux - Actualisation de la politique de réservation de la ville de Villeurbanne et passage à la gestion en flux-Charte partenariale et convention de gestion en flux des réservations</p> <p>Dans la cadre du passage à la gestion en flux, cette délibération vise à approuver la politique de réservation de la Ville, et la convention type à signer avec chaque bailleur.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-257	<p>Outil de veille et observation en copropriétés (VOC) - Convention de mise à disposition aux communes partenaires du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC).</p> <p>Cette délibération vise à approuver la convention de mise à disposition par la Métropole à la Ville de l'outil de VOC.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2023-288	<p>Habitat des Gens du Voyage - Amélioration de l'installation 36 allée du Mens - Convention tripartite entre la Ville de Villeurbanne, l'Association régionale des Tsiganes et de leurs amis Gadjé (ARTAG) et la Métropole de Lyon</p> <p>La convention tripartite entre la Ville de Villeurbanne, l'ARTAG et la Métropole de Lyon, a pour but de mettre en œuvre à court terme les mesures à prendre pour réaliser les travaux du tramway T9 (prévus en 2023-2024), tout en maintenant l'installation des gens du voyage et l'accès aux jardiniers. En effet, durant la phase des travaux, l'accès au site pour tous (jardiniers et gens du voyage) ainsi que celui aux réseaux d'eau et d'électricité devra être maintenu.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-256	<p>Participation de la Ville au financement du logement social et du logement d'insertion - Est Métropole Habitat 8-10-22 rue Victor Hugo</p> <p>Cette délibération vise à attribuer des subventions à un organisme pour le financement du logement social et du logement d'insertion.</p>	<p>pour : 53 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-34	<p>Acquisition d'une emprise foncière destinée à la construction d'un groupe scolaire</p> <p>La ville de Villeurbanne se porte acquéreur d'un tènement appartenant à la Métropole de Lyon en vue de la construction d'un groupe scolaire sis 8-10 rue des Fleurs.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-278	<p>Candidature de la Ville de Villeurbanne à la labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie "3 étoiles"</p> <p>Le conseil municipal doit se prononcer sur la candidature de la ville au Label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 3 étoiles.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-277	<p>Révision du cadre du personnel</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-289	<p>Modalité de rémunération des agents recenseurs</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-284	<p>Convention 2023 Ville de Villeurbanne-Education Nationale relative au service municipal de santé scolaire</p> <p>Le service communal de santé scolaire intervient auprès des élèves scolarisés dans les écoles publiques et privées sous contrat du territoire, de la grande section de maternelle au CM2. la Ville assure ainsi des missions pour le compte de l'éducation nationale et est engagée au-delà, dans l'accompagnement de la santé à l'école des enfants qui participe à leur réussite scolaire.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2023-286	<p>Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Villeurbanne et la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne Rhône-Alpes - Lyon-Rhône (CMA) pour la période 2023-2025</p> <p>signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec la Chambre de métiers et de l'artisanat Auvergne Rhône-Alpes – Lyon-Rhône.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-266	<p>Convention entre la ville de Villeurbanne et la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE) pour l'année 2023</p> <p>La Ville de Villeurbanne est membre du groupement d'intérêt public Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi depuis sa création fin 2021. Chaque année, ses membres signent une convention de partenariat concernant le déploiement du plan d'action de la MMI'e et l'organisation de leurs modalités d'intervention respectives.</p>	<p>pour : 53 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 2</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-239	<p>Avenant financier 2023 - Conventions d'objectifs et de moyens entre la ville de Villeurbanne et l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)</p> <p>La Ville a renouvelé son partenariat avec l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) avec la signature en 2021 d'une convention triennale 2021-2023. L'avenant 2023 précise le montant de la subvention accordée à l'AFEV. L'AFEV vise à promouvoir l'engagement de la jeunesse et à mobiliser des étudiants bénévoles dans des actions de solidarité, notamment dans les quartiers en difficulté.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-220	<p>Approbation des engagements entre la Ville et le réseau de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ)</p> <p>La Ville souhaite affirmer sa volonté de soutenir le droit et la nécessité de la participation des jeunes dans la vie de la cité. C'est la raison pour laquelle elle soutient toute démarche de dialogue avec les jeunes et encourage leur information, consultation, concertation voire co-construction pour tous les dispositifs mis en œuvre par la Ville avec et pour les jeunes en poursuivant ses engagements avec l'ANACEJ.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-214	<p>Avenant financier 2023 à la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre la Ville et la FAJIRA - Fédération des Acteurs du Jeu et de l'Imaginaire</p> <p>Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville souhaite favoriser la mise en place d'actions encourageant les relations de proximité avec les jeunes et leurs familles. Ces actions qui encouragent les rencontres sont vectrices de mixité sociale sur le territoire. Par ailleurs, la Ville entend lutter contre les inégalités dans l'accès aux loisirs.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2023-282	<p>Approbation du Contrat Local de Santé 2023-2028</p> <p>Un Contrat Local de Santé est un engagement porté par une collectivité territoriale, l'Agence Régionale de santé et des partenaires afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Cet outil permet à la fois d'identifier les problématiques de santé sur le territoire et les populations qui les vivent, d'élaborer des stratégies d'amélioration et de les décliner en plan d'action concret.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-225	<p>Reconduction du dispositif 'petits déjeuners' sur le groupe scolaire Albert Camus</p> <p>Reconduction pour la 3ème année de la mise en place d'une action éducative autour des petits déjeuners pour tous les élémentaires et les grandes sections de maternelle du groupe scolaire A. Camus ; sur des cycles de 3 semaines.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-240	<p>Attribution de subventions pour des actions portées dans le cadre du Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) et du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) 2023-2024</p> <p>La CAF, l'Etat et la Ville de Villeurbanne participent au financement d'actions d'accompagnement à la scolarité et d'accompagnement à la parentalité dans le cadre du dispositif CLAS REAAP qui a vocation à soutenir les actions portées par les partenaires associatifs impliqués dans le PEDT. Le présent rapport précise les montants proposés.</p>	<p>pour : 46 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 9</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-291	<p>Attribution de subventions aux associations de la transition écologique - Année 2023</p> <p>Dans le cadre du plan de transition écologique, la ville de Villeurbanne souhaite soutenir des associations de la transition écologique.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-217	<p>Attribution d'une subvention à la société française de phytopathologie pour l'organisation de "l'International congress of Plant Pathologie"</p> <p>Dans le cadre de sa politique de rayonnement universitaire, la Ville propose d'apporter son soutien aux actions et projets qui participent au dialogue entre science, culture et société. C'est pourquoi, elle entend soutenir l'organisation du 12ème congrès international organisé par la société française de phytopathologie</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2023-293	<p>Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets de soutien à l'émergence et au développement associatif en matière de lutte contre les discriminations</p> <p>Dans le cadre du développement de sa politique de lutte contre les discriminations, la ville de Villeurbanne propose désormais un soutien à l'émergence et au développement associatif en matière de Lutte contre les discriminations en lien avec le projet de Maison de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-292	<p>Attribution de subvention à diverses compagnies artistiques</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-223	<p>Attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Initiatives Collégiens et Lycéens</p> <p>La ville de Villeurbanne, dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, se mobilise pour accompagner les initiatives des élèves des collèges et lycées et soutenir financièrement ces projets grâce au dispositif de Fonds d'Initiatives Collégiens et Lycéens. Il est proposé une subvention pour le projet "CVL & MDL à Genève" porté par les élèves du lycée Faÿs et une subvention pour le projet "Faites du cinéma" porté par les élèves du collège du Tonkin.</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-224	<p>Attribution d'une subvention dans le cadre des Fonds d'Initiatives Jeunes</p> <p>Ce rapport propose au vote une subvention aux Eclaireurs et Eclaireuses de France dans le cadre des Fonds d'Initiatives Jeunes (FIJ) pour un montant de 1500 euros.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-244	<p>Attribution de subventions aux associations étudiantes</p> <p>Dans le cadre de sa politique jeunesse et étudiante, la ville de Villeurbanne subventionne des initiatives et projets d'associations étudiantes. Ce rapport propose 3 subventions pour un montant total de 4 800 euros.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-216	<p>Attribution d'une subvention 2023 à l'Université de Lyon pour la fête de la science et la dynamique Pop'Sciences</p> <p>Dans le cadre de sa politique de rayonnement universitaire, la Ville propose d'apporter son soutien aux opérations de l'Université de Lyon et plus particulièrement à celles pilotées par la Direction Culture, Sciences et Société et son portail numérique Pop'Sciences.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 3</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-287	<p>Attribution de subventions à diverses associations œuvrant en faveur des personnes âgées</p> <p>La ville de Villeurbanne, dans le cadre de sa politique de solidarité, souhaite lutter contre l'isolement des personnes âgées en soutenant des associations œuvrant dans ce domaine.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 3</p>	Adopté à l'unanimité

D-2023-274	<p>Attribution de subventions œuvrant dans le domaine de la solidarité au titre de l'année 2023</p> <p>Dans le cadre de sa politique de lutte contre la pauvreté, l'intervention de la ville de Villeurbanne se construit sur de multiples dimensions. Les missions de lutte contre la précarité alimentaire, contre le sans-abrisme et contre l'exclusion numérique mobilisent nos politiques municipales de solidarités.</p>	<p>pour : 53 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 2</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-267	<p>Attribution de subventions dans le cadre du développement de l'économie sociale et solidaire par le soutien et l'accompagnement des entreprises villeurbannaises</p> <p>Attribution de subventions à des tiers associatifs de référence (Cress AuRA, et les incubateurs sociaux Ronalpia et alter'Incub) pour soutenir le déploiement d'une offre de services aux entreprises villeurbannaises de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre du développement de ces dernières.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-241	<p>Attribution de subventions aux acteurs de la politique de la ville au titre de l'année 2023</p> <p>La ville de Villeurbanne, dans le cadre de la politique de la ville, favorise le développement social et urbain des quartiers prioritaires. Ses priorités ont été inscrites dans le Contrat de ville métropolitain, signé le 2 juillet 2015, et dans la convention locale de Villeurbanne, validée par le conseil municipal le 14 décembre 2015. Ces contrats ont été prolongés jusqu'en 2023. Des axes prioritaires ont ainsi été fixés et des actions sont programmées et soutenues financièrement.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-269	<p>Attribution de subventions aux acteurs de la prévention, de la médiation, de la sécurité et de l'accès au droit l'année 2023</p> <p>Dans le cadre de sa politique de prévention, de médiation et de sécurité, la ville de Villeurbanne entend apporter son soutien aux associations qui, par leurs initiatives, contribuent à la mise en œuvre de sa politique en matière de prévention, de médiation, de sécurité et d'accès au droit.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-270	<p>Attribution de subvention au Centre Social Cusset dans le cadre de la médiation sociale pour l'année 2023</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-290	<p>Convention de participation financière, versement d'un fonds de concours par la ville de Villeurbanne à la Métropole de Lyon pour la réalisation d'abris vélo sécurisés sur le domaine public</p> <p>Convention de participation financière : versement d'un fonds de concours par la ville de Villeurbanne à la Métropole de Lyon pour la réalisation d'abris vélo sécurisés sur le domaine public villeurbannais</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

D-2023-268	<p>Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Unis Bike dans le cadre du budget participatif</p> <p>Le conseil municipal doit attribuer une subvention à l'association Unis Bike, cette dernière se portant volontaire pour mettre en œuvre le projet « Des vélos cargos à louer à petit prix », lauréat 2022 du Budget participatif.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-273	<p>Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Les Frigos Solidaires dans le cadre du budget participatif</p> <p>La Ville, dans le cadre de sa politique de transition démocratique, a créé un dispositif de budget participatif. Celui-ci permet aux habitants d'affecter chaque année une part du budget municipal d'investissement à des projets proposés et votés par les habitant.e.s, dans la limite de l'enveloppe définie et des règles fixées par la municipalité.</p> <p>A l'occasion du budget participatif 2022, 21 projets ont été désignés lauréats, pour les projets présentés dans cette délibération.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-294	<p>Attribution d'une subvention à l'association A Voté 2023</p> <p>Dans le cadre de ses objectifs de transition, la ville de Villeurbanne s'est dotée d'un fond de soutien aux démarches associatives en lien avec les transitions écologique, démocratique et sociale.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-213	<p>Attribution d'une avance sur subvention 2023 2024 à l'association Villeurbanne Handball association (VHA)</p> <p>L'association Villeurbanne Handball association a sollicité une avance sur subvention d'un montant de 25 000 euros au titre de la saison 2023 2024 dans le cadre d'une convention de mission d'intérêt général signée avec ce club et la structure professionnelle Villeurbanne Lyon Métropole.</p>	<p>pour : 52 contre : 0 abstention : 3 ne participe pas : 0</p>	Adopté à la majorité
D-2023-304	<p>Attribution de subvention à l'association "Réseau National des Conseils de Quartier" pour l'année 2023</p> <p>Dans le cadre de ses objectifs de transition, la ville de Villeurbanne s'est dotée d'un fond de soutien aux démarches associatives en lien avec les transitions écologique, démocratique et sociale. Au titre de la transition démocratique, la Ville souhaite valoriser l'organisation de ses conseils de quartier.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-275	<p>Modification des statuts des Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL)</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité

Comm-2023-303	<p>Présentation du rapport d'activité 2022 des Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL)</p> <p>En application de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser, chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement public. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Prend acte
D-2023-306	<p>Approbation du rapport du mandataire 2022 de la Société Publique Locale gestion des espaces publics du Rhône-Amont 1 SPL SEGAPAL</p>	<p>pour : 54 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 1</p>	Adopté à l'unanimité
Comm-2023-260	<p>Rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes (CRC) auprès de la SEMPAT (Société d'économie mixte patrimoniale) du Grand Lyon</p> <p>La Chambre régionale des comptes a réalisé un contrôle des comptes et de la gestion de la SEMPAT dont la ville de Villeurbanne est actionnaire. Ce contrôle a donné lieu à un rapport définitif, le conseil municipal doit en prendre connaissance.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Prend acte
Comm-2023-276	<p>Présentation du rapport du délégataire pour l'année 2022 - Délégation de service public crèche Jean-Jacques Rousseau</p> <p>La crèche municipale Jean-Jacques Rousseau est gérée par la société Léa et Léo dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, sous forme d'affermage, depuis 2019 et jusqu'au 31 décembre 2022. Le délégataire est tenu de présenter un rapport d'activité et financier chaque année. Le rapport 2022 est ici présenté.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Prend acte
D-2023-283	<p>Adhésion de la Ville à la ligue de protection des oiseaux (LPO) pour la biodiversité</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité
D-2023-295	<p>Adhésion à l'association Réseau national des budgets participatifs (RNBP)</p> <p>Dans le cadre du processus de transition démocratique, la Ville de Villeurbanne a lancé son premier Budget participatif en 2021. Après deux éditions conclues avec succès et 30 projets lauréats en cours de réalisation, la troisième édition s'inscrit dans sa phase de consolidation.</p> <p>Dans ce cadre, l'adhésion à l'Association du Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP) apparaît comme nécessaire afin de partager des connaissances, expériences et savoir-faire sur ces dispositifs, et de découvrir l'évolution des pratiques d'autres collectivités.</p>	<p>pour : 55 contre : 0 abstention : 0 ne participe pas : 0</p>	Adopté à l'unanimité